

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusé :

Procurations : Marie-José GUIGNABEL à Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY à Jean-Pierre SAUGERAS, Cédric PETIT à Fantine BRUNEAU, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H06

DELIBERATION N° 2026-03- 02 C – BAIL COMMERCIAL Immeuble Le Beffroi

Philippe BRUGERE rappelle que la collectivité loue un local commercial dénommé la crêperie du Beffroi, que ce bail commercial est souscrit le 21/09/2017 pour neuf ans, et que l'actuel exploitant, à savoir la SAS Faye-Montalan, a expressément formulée une demande de renouvellement du bail commercial, aux mêmes conditions.

M le Maire propose de répondre positivement aux requérants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

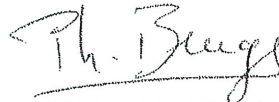
AUTORISE M le Maire à répondre favorablement à la demande formulée expressément par la SAS FAYE-MONTALAN, consistant à poursuivre le bail commercial actuel au-delà de la date du 21/09/2026, aux conditions mentionnées au bail actuellement en vigueur

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 5 juin 2026
Le Maire,


Philippe BRUGERE